PROGRAMME DE FORMATION

Formation travail en hauteur et port du harnais

Formation · Intra, dans vos locaux

L'essentiel

Durée	À partir de 1 jour (7 h)
Format	Groupe, 8 stagiaires maximum
Lieu	Intra, dans vos locaux, en Bretagne et en Île-de-France. Ailleurs en France, sur demande.
Modalité	Présentiel, en intra, dans vos locaux
Public	Salariés travaillant en hauteur avec un équipement de protection contre les chutes.
Prérequis	Se présenter avec une tenue adaptée.
Tarif	Sur devis, prix par groupe
Délai d'accès	3 semaines minimum après validation du devis
Accessibilité	Notre référent handicap étudie les adaptations avec vous : laetitia.david@2cforma.fr
Financement	Finançable par votre OPCO ou votre plan de développement des compétences.

Équipements utilisés

La formation se déroule avec les équipements de protection du site. Communiquez-nous leur nature avant la session : harnais, longes, absorbeurs, antichutes et points d'ancrage.

La formation

À partir de 1 jour (7 h)	**Théorie 40 % · pratique 60 %**

Objectif

Identifier le risque de chute, choisir et vérifier son équipement de protection individuelle, et l'utiliser en sécurité.

Prérequis

Se présenter avec une tenue adaptée. Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Programme

- Réglementation et principes généraux de prévention
- Priorité de la protection collective sur la protection individuelle
- Analyse du risque de chute
- Composants d'un système d'arrêt des chutes : harnais, longe, absorbeur, antichute
- Points d'ancrage et facteur de chute
- Tirant d'air
- Vérification avant chaque utilisation et vérification annuelle
- Conduite à tenir en cas de suspension inerte
- Mise en place et réglage du harnais, déplacement en sécurité et exercices sur structure

Évaluation

Questionnaire théorique et évaluation pratique du port et de l'utilisation du harnais, observée par le formateur.

Et après la formation ?

Nous ne proposons pas de recyclage sur ce domaine. Le maintien des compétences est assuré par l'employeur au poste de travail, complété par la vérification annuelle obligatoire des équipements de protection individuelle contre les chutes.

Méthodes et moyens pédagogiques

Mise en pratique sur structure, avec les équipements de protection de votre site (harnais, longes, absorbeurs, antichutes, points d'ancrage) que vous nous communiquez avant la session.

Ce que vous recevez

- Attestation de formation
- Résultat de l'évaluation pratique

Une question ? Écrivez-nous à contact@2cforma.fr ou appelez Sophie Gendre au 06 42 73 39 61.
Demande de devis : réponse sous 48 heures.